

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 1 (1882)
Heft: 2-3

Artikel: Du droit du revers d'une monnaie ou d'une médaille
Autor: N.R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170211>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il est donc plus qu'agréable à ceux qui désirent connaître ces médailles d'en trouver la description ou le dessin dans un journal ou un catalogue; c'est dans cette intention que nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs la description d'une petite médaille de bronze, offerte en 1871 *par les soldats français aux dames de Fribourg* qui avaient soigné les malades et les blessés dans les différents locaux où ils avaient été logés.

C'est une petite médaille à bélière du module de 27 millim. montrant au *droit*, en cinq lignes horizontales: LES MILITAIRES || FRANÇAIS || AUX DAMES || FRIBOURGEOISES || 1871

Revers. Le milieu du champ, que marquent deux petits fleurons placés à droite et à gauche, est resté uni pour y graver le nom de la dame à qui la médaille était offerte.

Au dessus et surmonté d'un ornement le mot: CHARITÉ; au dessous et également placé au dessus d'un ornement le mot DÉVOUEMENT.

— Autant que nous pouvons nous en souvenir, il n'en a été frappé que 40 *exemplaires*: cette petite médaille, malgré toute sa simplicité, est donc déjà excessivement recherchée aujourd'hui et nous sommes heureux d'en posséder un exemplaire dans notre collection.

Nous ne connaissons pas le nom du graveur et serions heureux si l'un de nos collègues ou abonnés pouvait nous renseigner sur ce point.

A. H.

Du droit et du Revers d'une monnaie ou d'une médaille.

Le droit en numismatique (*face, tête, avers* selon certains auteurs) est, dit-on, le côté de la médaille ou de la monnaie sur lequel se voit la tête du souverain, la divinité tutélaire d'une ville ou d'une nation, l'écusson d'un pays, d'un comté, d'une ville, etc., la tête d'un grand homme, etc. — Tel est l'avis de M. J. B. A. A. BARTHELEMY dans son *Manuel de numismatique ancienne*, plus connu sous le nom de *Guide Roret*; J. LEFEBVRE dans son *Traité de Numismatiquae générale* présente exactement la même règle. M. N. BOUILLET, dans son célèbre *dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts* n'entre dans aucun détail et se contente de cette définition générale.

« On nomme *avers* (droit) le côté de la médaille où est figuré le sujet principal. »

Sans pousser plus loin cette série de citations, il nous semble que le *raisonnement* devrait être à la base de toute description

et que la meilleure règle à ce sujet, celle qui serait la mieux comprise de tout le monde, serait celle qui suit:

a) Pour les *monnaies*:

Le droit ou l'avvers d'une monnaie est toujours le côté où est figurée la tête du souverain ou de la république, les armes de l'Etat, de la principauté ou de la ville.

Je sais qu'il existe certaines monnaies où l'application de cette règle est impossible par le fait qu'elles ne montrent ni d'un côté ni de l'autre une tête ou un écu, mais alors c'est la légende qui souvent vient vous sortir d'embarras.

Un exemple suffira pour faire saisir ma pensée.

Je prends parmi les frappes modernes, la pièce de 5 francs de la République française au *type d'Hercule*, millésime de 1849.

Tout a fait *profane* en numismatique, je veux savoir de *quel pays* est cette pièce. Je n'y vois aucune tête de *souverain*, mais bien trois personnages que mon ignorance ne me permet pas de définir. Au dessus de ces personnages je lis les trois mots LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. Ce sont, penserai-je, les noms des trois personnages, mais ne sachant pas que ces trois mots forment la devise de la *République française*, je ne me trouve pas après cet examen plus avancé qu'auparavant.

Désirant toutefois ne pas abandonner l'idée de savoir à quel pays appartient cette pièce, je la retourne, et lis en toutes lettres RÉPUBLIQUE FRANÇAISE et le millésime: 1849.

N'est-il pas très rationnel dans le cas présent de voir *le droit* du côté qui sert à déterminer la pièce?

Je crois que beaucoup de mes collègues approuveront cette manière de voir qui à mon avis ne devrait soulever aucune discussion tant elle est simple.

b) Pour les *médailles*:

Pour les médailles ne portant ni le buste d'un grand homme, la tête d'un souverain ou le sujet principal pour lequel la médaille a été frappée, j'estime que la légende est encore le meilleur point dirigeant. Ceci comme *règle générale*.

Si j'ai entrepris cette étude spéciale, et si aujourd'hui je viens prier mes collègues de juger la résultat de mon travail, c'est afin d'obtenir pour les descriptions de notre Bulletin une méthode uniforme dès le début et éviter que ce qui est reconnu comme *droit* par l'un soit appelé *revers* par un autre.

Il est certains numismatistes qui voient *le même coin* employé tantôt pour l'*avers* ou *droit* d'une médaille tantôt pour le *revers* d'une autre.

De ce nombre est notre collègue M^r C. ROUMIEUX à Genève qui ne trouvera dans ce travail, espérons-le, qu'une dissertation sur un sujet intéressant de notre science, sur lequel il est permis à chacun d'émettre son idée.

Voici le cas particulier auquel je voulais faire allusion dans l'article *Chronique*, page 13, de notre premier fascicule. M^r R. dans sa (première) *description de cent médailles genevoises inédites*, Genève 1876, décrit sous le N° 16, page 11, la belle médaille de S. Mognetti frappée à l'occasion du 400^{me} anniversaire de la fondation des sociétés de l'Arquebusé et de la Navigation.

Je le cite *textuellement*:

16. *Avers*. Une ancre dont la tige est couverte par l'écusson de Genève, au dessus, dans un ruban la devise de cette ville, sur l'ancre et sous l'écusson deux carabines en sautoir dans le champ, au milieu d'une couronne de laurier et de chêne.

Légende: EXERCICE DE L'ARQUEBUSE ET DE LA NAVIGATION.

— Cette description est conforme à la règle énoncée par les trois auteurs que nous citons en commençant, mais en 1881, M^r R. éditant sa *troisième description de cent médailles genevoises* nous fait connaître sous le N° 270, page 34, la médaille frappée à l'occasion du 25^{me} anniversaire de la *fusion* de ces deux mêmes sociétés de l'Arquebuse et de la Navigation en 1881 et nous la décrit:

« 270. *Droit*. Vue du Stand, etc.

« *Revers*. Le *droit* de la médaille décrite au N° 16.

— Voilà ce que nous ne savons admettre.

L'une comme l'autre de ces médailles a été frappée pour les sociétés réunies de l'Arquebuse et de la Navigation, ces sociétés n'existent qu'à Genève, le coin employé pour le *droit* de celle de 1875 est *identiquement le même* que celui de la médaille de 1881, pourquoi dans l'une ce coin serait-il le *droit* et dans l'autre le *revers*??

Dans toute chose il faut être conséquent et, à moins que notre collègue R., ne nous dise qu'il a établi une règle spéciale pour l'emploi d'un même coin pour la frappe de plusieurs médailles, nous maintiendrons notre critique, tant sévère qu'elle puisse lui paraître.

En matière de science et dans une société comme la nôtre surtout, il faut se dire que « *c'est par la discussion qu'on s'instruit* » ; il y a moyen de se critiquer l'un l'autre, mais il faut le faire convenablement.

N. R.